

PRESENCE JUIVE DANS LE COMTE DE SAULT ?

par Roger KLOTZ

Sault est l'ancienne capitale d'un Comté qui regroupait les communes de Saint-Christol, Monieux, Aurel et Saint - Trinit. Chacune de ces villes recèle les vestiges d'un riche passé, parfois tourmenté, qui semble aujourd'hui caché par la Route de la Lavande. La ville et son canton, dont on peut apprécier l'environnement naturel, semblent posséder un patrimoine culturel qui n'a peut-être pas assez été étudié. Le Comté de Sault, où vécurent des vaudois, a fort bien pu abriter une communauté juive.

Le problème de la présence juive dans cette région a été abordé par Norman Golb. Professeur à l'Université de Chicago, ce médiéviste, attiré à la fois par la toponymie, les études juives et la paléographie hébraïque, a publié une série d'articles sur Monieux, à partir de documents qui se trouvaient primitivement dans la Gueniza d'une synagogue du Vieux Caire.

Parmi les documents retrouvés par Norman Golb, il y a une lettre d'introduction écrite en faveur d'une femme issue d'une famille chrétienne connue. Cette femme s'était convertie au judaïsme et s'était installée à Narbonne où elle avait épousé un certain David, de cette ville. Apprenant qu'elle est poursuivie par sa famille, elle fuit Narbonne avec son mari et s'installe dans une autre ville où ils ont trois enfants. Durant leur séjour dans cet autre lieu, il y eut un pogrom qui décima la population juive locale. David, le mari, fut tué, les deux premiers enfants enlevés. Les survivants du pogrom, ne pouvant survenir aux besoins de la veuve et du nouveau-né, les envoient dans une autre communauté. Pour faciliter la réinsertion de cette femme, on lui donne une lettre de recommandation.

Elle semble finalement arriver au Vieux Caire où la lettre fut déposée dans la Gueniza de la synagogue.

De nombreux éléments permettent à Norman Golb de dater ce document : il y a le sujet, la calligraphie, des formes grammaticales, des expressions appartenant au Provençal, les références à " Todros, Rex Judaeorum " de Narbonne. A partir de tout cela, Norman Golb pense que la lettre a été écrite dans le dernier quart du XI^{ème} siècle et qu'elle provient du sud de la France.

L'étude de la première croisade a en effet conduit les chercheurs à étudier les documents du XI^{ème} siècle. La lettre retrouvée par Norman Golb était difficile à lire parce qu'elle comportait un trou. Un nom de ville ne pouvait donc être lu qu'avec difficulté. En 1931, Jacob Mann a lu " ANYW ", en pensant qu'il s'agissait de l'Anjou. Norman Golb, qui semble être le premier historien à relire le document après Jacob Mann, estime qu'il y a là un problème. En effet, l'Anjou est une province et non une ville et le document semble bien provenir d'une agglomération urbaine spécifique. Tout porte à penser que ces gens-là ne pouvaient pas, pour échapper aux persécutions, se diriger vers le nord de Narbonne. Sans doute savaient-ils qu'ils seraient plus en sécurité soit dans l'Espagne musulmane, soit sur les rives sud de la Méditerranée.

Norman Golb estime que le toponyme problématique doit être lu " MNYW ". Il pense qu'il s'agit de Monieux. Dans un article publié en 1968 dans La revue internationale d'onomastique sur ce sujet, il dit :

" Il s'agit de trouver en Provence un nom de ville ou de village qui puisse correspondre à la graphie hébraïque MNYW. Ce nom peut être, en écriture pleine (qui n'est pas celle des MSS), Manyou, Meyniou, Minyou, Monyou ou Munyou. Les dictionnaires géographiques que nous avons consultés ne nous fournissent que le nom du village provençal de Monieux. Selon Mistral, ce nom s'écrivait en vieux Provençal " Monieu ", qui correspond tout à fait au nom hébraïque "

En note, Norman Golb précise qu'il a consulté le Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France de l'abbé Expilly, le Dictionnaire des communes de France de 1845, le Dictionnaire historique et topographique de Garcin, le Dictionnaire de Vaucluse de Courtet, le Dictionnaire archéologique de la Gaule - Epoque celtique de 1878, le Dictionnaire géographique et admi-

nistratif de la France de Joanne, La grande encyclopédie de 1899, L'histoire du Comtat - Venaissin de Fornery, le Dictionnaire national des communes de France de 1959, enfin le Dictionnaire des communes : Vaucluse de 1961. Norman Golb ajoute que la graphie indiquée par Mistral se retrouve dans la feuille 122 de l'atlas de Cassini et que l'Atlas universel de Robert porte la mention " Moniou " sans X final. La richesse de la bibliographie et la précision des observations donnent un certain fondement à l'hypothèse.

Plusieurs faits historiques semblent confirmer que le document a bien été écrit en Provence au moment de la 1^{ère} croisade. Après avoir rappelé que les Provençaux, commandés par Raymond de Saint - Gille, constituèrent le gros de cette expédition, Norman Golb établit que Monieux se trouvait sur l'une des routes que les Croisés ont peut-être suivie, à l'automne 1096, en partant pour la Terre Sainte. Le Pape Urbain II a prêché en Provence à l'époque du Concile de Clermont (1095 - 1096). Tout cela sous-entend qu'il pouvait fort bien y avoir eu un climat d'agitation pouvant entraîner le massacre de Juifs. Le pogrom de Monieux, qui semble être le fait d'étrangers à la ville, s'est déroulé de la même façon que dans le nord de la France ou dans la vallée du Rhin : conversions forcées, pillages des maisons juives, massacres dans les synagogues, enlèvements d'enfants. Les trois dernières caractéristiques apparaissent dans la lettre de Monieux et situent bien l'événement à l'orée de la 1^{ère} Croisade. Norman Golb se pose alors des questions : Pourquoi les Croisés en route vers l'Italie s'arrêteraient-ils à Monieux ? Il insiste alors sur l'importance de la communauté juive de la ville au moyen - âge. Recherchant ainsi dans l'agglomération elle - même des confirmations de ses hypothèses, Norman Golb note la situation sur la gorge de la Nesque et souligne l'importance stratégique de la ville. Il semble que Monieux ait conservé, selon Norman Golb, le caractère que le site avait il y a un millier d'années. La ville médiévale était donc importante et pouvait avoir un millier d'habitants. Au XI^{ème} siècle, il pouvait donc y avoir plusieurs centaines de Juifs descendant de colons juifs venus en Gaule avec les Romains.

On doit cependant noter que, rendant compte d'un article de Norman Golb, Edouard Baratier dit, dans Provence historique :

" En raison de la faible notoriété de ce village au XIII^{ème} siècle, il est difficile de croire qu'il ait pu abriter deux siècles auparavant une synagogue et de

nombreux Juifs. Monteux, qui serait beaucoup plus vraisemblable en raison de son importance et de sa communauté juive, est tenu par les paléographes comme impossible à lire. Dans ces conditions, tout en reconnaissant l'intérêt des recherches du Professeur Golb, je reste sceptique sur l'attribution à Monieux de ce pogrom de Juifs à la fin du XIème siècle. Les noms de lieux sont souvent déformés dans les textes, surtout lorsqu'ils ne sont pas transcrits dans la langue du pays ... Cette identification fort difficile restera peut-être sans solution assurée. "

On peut donc conserver l'hypothèse de Norman Golb, mais avec un point d'interrogation.

La présence d'une communauté juive à Sault peut-elle permettre d'apporter une petite confirmation à l'hypothèse de Norman Golb ?

Monsieur Nalet, Attaché territorial à la Mairie de Sault, nous a adressé, de la part de Monsieur le Maire, un certain nombre de documents.

La photocopie de quelques pages de l'ouvrage sur Les gorges de la Nesque dans les monts de Vaucluse nous apporte les renseignements suivants :

" Récemment un savant américain, Norman Golb, se fondant sur un manuscrit hébraïque conservé à la Bibliothèque Universitaire de Cambridge, a avancé l'hypothèse d'une présence à Monieux, dès la fin du XIème siècle, d'une communauté juive : si rien n'est assuré pour ce village, du moins sait-on qu'en 1291 des Juifs résidaient dans la baronnie de Sault où, en 1504, un texte signale à Sault la " porte des Juifs " et un " cimetière des Juifs ", localisable, selon la tradition orale, près du Moulin de Bernus en bordure de la Nesque, au sud-ouest de la Loge. "

Le nom de " cimetière des Juifs ", qui se retrouve à Saint-Rémy de Provence, fait penser à une appellation chrétienne laissant supposer une ancienneté certaine de ce cimetière.

Monsieur Nalet nous a également communiqué, en photocopie, un extrait du Livre terrier ou Cadastre de la Ville de Sault fait par les Sieurs Mottet, Bonadonna et Boyer, rendu en 1739, et dont l'original semble déposé aux Archives Départementales de Vaucluse.

On voit souvent apparaître dans ce document de noms de rues laissant supposer une présence juive ancienne :

" Joseph Cartoux tailleur d'habit, premièrement une maison à la rue de la porte des juifs ...

Joseph Genin, cordonnier ... une maison au cartier (sic) de la porte basse, confrontant du levant heoirs (sic) Dominique Mouton, du midy (sic) Denis Calo, du couchant la rue des juifs ...

Maître Joseph Genin procureur, premièrement une maison située au cartier de la juifverie "

Dans le document fourni par Monsieur Nalet, nous avons relevé cinq fois " la rue des juifs ". Nous relevons enfin " le cartier de la juifverie ". Monsieur Nalet, se fondant sans doute sur une tradition orale, pense que le quartier juif de Sault pourrait se situer Rue de l'ancienne boucherie.

Une carte établie par Monsieur Moulinas, dans son ouvrage sur Les Juifs du Pape en France, montre que Sault n'appartenait pas au Comtat - Venaissin mais à la Provence. C'est ce que semble confirmer le document touristique édité par la Ville :

" Le Pays de Sault est, depuis toujours, une région charnière, placée au croisement des routes millénaires entre le Rhône et les Alpes, aux marches de la Provence et du Dauphiné ...

La puissante famille d'Agoult règne sur le pays de Sault du Moyen - Age au début du XVIIème siècle. On lui doit le blason de la ville, dont le loup semble évoquer le personnage légendaire de Loup d'Agoult qui avait servi de stratagème pour obtenir l'indépendance de la vallée de Sault. Malgré de nombreuses vicissitudes, cette indépendance sera préservée jusqu'à la Révolution ...

Lors de la formation des départements français, Sault est d'abord rattaché au district de Forcalquier, puis en 1793 réuni au département du Vaucluse. "

La situation " aux marches de la Provence et du Dauphiné ", le rattachement " au district de Forcalquier " lors de la création des départements, tout cela confirme bien que Sault appartenait à la Provence et non au Comtat. Cela confère à la région une indépendance relative : lorsque la Provence a été rattachée à la Couronne de France, la décision d'expulsion des Juifs, prononcée en 1501, s'est appliquée de plein droit. La trace de la présence juive est donc restée dans la toponymie, c'est-à-dire dans les noms de rues et de quartier.

On peut donc penser que, s'il y a eu, au moyen - âge, des Juifs à Sault, il y en a eu aussi à Monieux. Cette

L'ECHO des CARRIERES n° 44

hypothèse pourrait être approfondie tant par des recherches dans des services d'Archives que par des enquêtes des services de la DRAC.